

# Anor infos



VIE LOCALE  
ASSOCIATIVE P.12

Les Compagnons  
de la Neuve Forge



EQUIPEMENTS  
AMÉNAGEMENTS P.13

Le nouveau terrain  
de Tennis



> DOSSIER

Le Brazza  
nouveau est arrivé ! P.14-15



Le mot du Maire	page 3
Présentation de l'Équipe Municipale	pages 4/6
Etat Civil	page 7
Extraits des Conseils Municipaux	pages 8/10
Réception-Mise à l'honneur	page 11
La vie locale associative	page 12
Equipements - Aménagements	page 13
Le Dossier	pages 14/15
Information Population	pages 16/17
Travaux	pages 18/19
Jeunesse	page 20
CCAS-Solidarité	page 21
Festivités passées	pages 22/23
Festivités à venir	page 24

## PRATIQUE

### • Mairie

5 et 5 Bis Rue Léo Lagrange B.P. 3 - 59186 ANOR

Tél. : 03 27 59 51 11

Télécopie : 03 27 59 55 11

Site internet : [www.anor.fr](http://www.anor.fr)

Courriel : [contact-mairie@anor.fr](mailto:contact-mairie@anor.fr)

**Horaires d'ouverture :** du lundi de 08h30 à 12h00 et de 14h00 à 18h00, et du Mardi au vendredi de 08h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h30. Fermée le samedi.

En raison des congés annuels, la Mairie sera **fermée** au public **tous les après-midi du 1<sup>er</sup> au 31 août 2014 inclus**.

### • Bibliothèque Municipale – Médiathèque

36 Rue Pasteur 59186 ANOR

Tél. : 03 27 59 74 68

Courriel : [contact-bibliotheque@anor.fr](mailto:contact-bibliotheque@anor.fr)

**Horaires d'ouverture :** Mardi de 16h00 à 18h00 – Mercredi de 14h30 à 19h00 – Jeudi de 17h00 à 18h00 – Vendredi de 16h à 20h  
Fermée le Samedi.

En raison des congés annuels, la Bibliothèque sera **fermée en août**.

### • Ouvertures/Fermetures des commerces en période estivale

**Boulangerie RENAUX (Rue de Trélon) :** Fermeture du 4 au 20 août 2014 inclus (sous réserve de modifications).

**Boulangerie "Le Fournil Anorien" (Rue Pasteur) :** Fermeture du 23 juillet au 11 août 2014 inclus.

**"Le Brazza" Bar-Tabac-Presse :** ouvert tout l'été (voir horaires en page 15 – Le dossier)

**Pharmacie Frisque-Gomet :** Fermeture du lundi 11 au samedi 16 août 2014 inclus. Réouverture lundi 18 août à 14h.

**CARREFOUR Contact :** Ouvert tout l'été

### • Syndicat d'Initiative d'Anor et du Pays d'Oise

**La Malterie - Espace Michel Vanderplancke**

16 Rue du Général de Gaulle 59186 ANOR

Tél. : 03 27 59 57 69

Site internet : [www.si-anor.com](http://www.si-anor.com)

Courriel : [contact@si-anor.com](mailto:contact@si-anor.com)

**Horaires d'ouverture :** le mardi, jeudi, vendredi, samedi de 10h à 12h, le mercredi, jeudi, vendredi de 14h à 16h, et le samedi de 15h à 17h. Fermé le lundi toute la journée et le mercredi matin.

### • A NOTER sur votre Agenda :

#### Journée à la Mer – CALAIS

Organisée le **jeudi 07 août 2014** par la Municipalité et le C.C.A.S de la Ville d'Anor.

Date limite d'inscription fixée au [1<sup>er</sup> août 2014](#).

89 places disponibles.

Pour tout renseignement, veuillez contacter la Mairie au **03 27 59 51 11** (détail complet en page 21).



## MESDAMES, MESSIEURS, CHERS ANORIENS,

**L**e temps des élections municipales est passé. Par votre vote, vous avez décidé de nous confier les destinées de la Commune d'Anor. Je vous en remercie très sincèrement et vous pouvez compter sur notre **détermination** et notre **engagement** au service de **l'intérêt général**.

Dans un contexte difficile que chacun connaît, il faudra rester **particulièrement vigilant**. Le nouveau Conseil Municipal s'est mis en ordre de marche au-travers de ses commissions avec une **feuille de route toute tracée** de la **rigueur budgétaire** tout en **concrétisant les projets** déjà engagés et ceux à venir.



« L'aménagement des travaux de renaturation du cours d'eau du Parc Despret est programmé »

Le **deuxième semestre 2014** vibrera des premiers travaux sur la Place du 11 Novembre avec **l'aménagement de la rivière des Anorelles**, projet piloté par le SIGBVOA (Syndicat Intercommunal pour la Gestion du Bassin Versant de l'Oise Amont). Cette même Place aura connu début juillet avec **Anor-Plage**, le succès des jeux et des animations pour le grand bonheur des enfants et des familles.

Quant au **bâtiment de la Poste**, il préparera sa métamorphose, sa « mue » pour se transformer et s'agrandir fin 2014-début 2015 en **maison de santé pluridisciplinaire**, véritable projet structurant historique géré et piloté par la **Communauté de Communes Sud-Avesnois**. C'est le début d'une collaboration concrète et visible au service de nos concitoyens, à votre service...

Au cours de cet été, vous aurez l'occasion de vous détendre. Les **Commissions des fêtes et de la vie** associative mobilisées vous proposent en lien avec quelques associations locales un programme d'activités variées et de grande qualité. **Profitez-en pleinement** en venant nombreux. Votre présence sera la meilleure récompense pour les organisateurs.

Dans le même esprit, saluons la **réouverture du Brazza**, nouvelle version et félicitons-nous de ce partenariat que je vous invite à découvrir dans le dossier central.

Je vous souhaite une bonne lecture. Sachez que nous restons à **vosre écoute** et à **vosre service**.

Bien fidèlement dévoué.

**Jean-Luc PERAT,**  
Maire d'Anor  
Président de la Communauté  
de Communes Sud-Avesnois,  
Conseiller Général





## JEAN-LUC PERAT, ÉLU MAIRE DE TOUS LES ANORIENS

La cérémonie d'installation du nouveau Conseil Municipal eu lieu le dimanche 29 mars à la Salle des Fêtes devant un nombreux public, Jean-Luc PERAT a été élu Maire, 6 adjoints et deux Conseillers Municipaux délégués ont pris place à ses côtés.

C'est dans la Salle des Fêtes Robert DUBAR (ancien Maire d'Anor) qu'a eu lieu la cérémonie d'installation des Conseillers Municipaux et de l'élection du Maire et des 6 adjoints.

C'est Joëlle BOUTTEFEUX, en qualité de Maire sortant qui a eu l'honneur de ce début de séance, consacré à l'élection du Maire et des Adjoints.

Elle a rappelé le résultat du scrutin du dimanche 23 mars 2014. Deux listes de candidats étaient en présence : Bien Vivre à Anor et Anor Avenir.

Au décompte général et d'ensemble la liste conduite par **Monsieur Jean-Luc PERAT, Bien vivre à Anor a obtenu 69,53%** des suffrages exprimés, contre **30,47% pour la liste conduite par Monsieur Christian POINT, Anor Avenir.**

Le nombre d'électeurs inscrits sur les listes était de 2.295 et les suffrages exprimés au nombre de 1.500. Avec une participation de 65,36%, Bien Vivre à Anor obtient 20 sièges sur 23 au Conseil Municipal et 5 sièges sur 5 au Conseil Communautaire.

### Liste des membres du Conseil Municipal élus :

#### • Liste "Bien vivre à Anor" :

PERAT Jean-Luc, BOUTTEFEUX Joëlle, WALLERAND Benjamin, JUSTICE Marie-Thérèse, BAILLEUL Bernard, WITWICKI Emilie, GROUZELLE Sébastien, LAVENDOMNE Lydie, LIEBERT Christophe, ALLAIRE Gérard, OUVIER Catherine, COLETTE Sabine, LEFEBVRE Gérard, BURY Christelle, GUISLAIN Alain, LEBRUN Bernadette, GILLOT Vincent, HENOUIL Jessica, FRUMIN Marc, PAGNIEZ Sandra.

#### • Liste "Anor Avenir" :

POINT Christian, LAVENDOMNE Harmelle, DOBBELSTEIN Jean-Jacques.

Ont été élus au Conseil Communautaire : Jean-Luc PERAT, Joëlle BOUTTEFEUX, Gérard ALLAIRE, Lydie LAVENDOMNE et Benjamin WALLERAND.



*"Je serai le Maire de tous les Anoriens avec un fil directeur de toujours préserver l'intérêt général. Je veux assumer cette mission avec détermination et passion et m'engage dans le bien vivre à Anor à tous les niveaux".*

Pour Jean-Luc PERAT, ce 4<sup>ème</sup> mandat de maire représente un nouveau challenge de créer un lien fort entre tous les Anoriens et de donner des perspectives de développement et de reconnaissance de la Commune d'Anor. Les prochaines années seront déterminantes notamment dans la mutualisation des moyens qui s'appuieront sur l'intelligence collective du territoire et la participation de tous.

**Restant fidèlement dévoué.**



Monsieur **Jean-Luc PERAT** a déclaré pendant cette cérémonie "Un grand merci à toute mon équipe, nous avons vécu un moment fort dimanche dernier et nous allons vivre une belle aventure pendant 6 ans, travaillons toujours dans le **respect de la personne**".



Le Conseil Municipal nouvellement installé a donc procédé à l'élection du Maire, des 6 Adjointes et des 2 Conseillers Municipaux délégués.

## Présentation des 6 Adjointes au Maire



### **BOUTTEFEUX Joëlle**

*1<sup>ère</sup> adjointe au Maire  
en charge des travaux, du cadre de vie, de l'embellissement, du fleurissement et des grands projets structurants.*

Membre du Centre Communal d'Action Sociale.

Permanence : Sur rendez-vous



### **WALLERAND Benjamin**

*2<sup>ème</sup> adjoint au Maire  
en charge de l'aménagement de la Commune, de l'urbanisme, du logement, du PLU, de l'eau, du bocage, de la forêt, de l'agriculture et du développement durable.*

Permanence : Sur rendez-vous



### **JUSTICE Marie-Thérèse**

*3<sup>ème</sup> adjointe au Maire  
en charge de la politique sociale, des personnes âgées et des personnes en situation de handicap.*

Membre du Centre Communal d'Action Sociale.

Permanence : le 2<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> Mercredi de chaque mois de 9h à 10h à la Salle de Permanence (Salle Lobet-Espace F. Mitterrand).



### **BAILLEUL Bernard**

*4<sup>ème</sup> adjoint au Maire  
en charge des fêtes, des animations et des relations européennes.*

Délégué titulaire au Syndicat Intercommunal pour la gestion du Bassin versant de l'Oise Amont.

Permanence : le lundi de 17h à 18h en Mairie.



### **WITWICKI Emilie**

*5<sup>ème</sup> adjointe au Maire  
en charge de la Culture, de la communication et des écoles.*

Permanence : Sur rendez-vous.



### **GROUZELLE Sébastien**

*6<sup>ème</sup> adjoint au Maire  
en charge de la vie associative, du sport et du tourisme.*

Permanence : Sur rendez-vous.

## Présentation des 2 Conseillers Municipaux délégués



### **LAVENDOMNE Lydie**

*Conseillère municipale déléguée  
en charge des domaines relatifs à la jeunesse et à la citoyenneté.*

Permanence : Sur rendez-vous.



### **LIEBERT Christophe**

*Conseiller Municipal délégué  
en charge de la gestion des conflits et du développement de la vie associative.*

Délégué à la défense.

Permanence : Sur rendez-vous.



## COMMISSIONS MUNICIPALES

### Proposition de création des Commissions et désignation de leurs membres

Lors de la séance du Conseil Municipal du 8 avril 2014, Monsieur Jean-Luc PERAT a précisé que les travaux du Conseil Municipal ne résultaient pas seulement des réunions en séance plénière mais également des commissions où une bonne part du travail d'étude de projets et de préparation des délibérations est réalisée.

Les dites commissions ne prennent aucune décision mais émettent des avis à caractère consultatif. Ces commissions sont convoquées par le Maire, qui en est le président de droit. Dans les 8 jours qui suivent leur nomination et dès leur première réunion, les commissions désignent un vice-président qui peut les convoquer et présider les réunions si le Maire est absent ou empêché.

**Après débat, proposition de constitution de sept Commissions et vote, les personnes ci-dessous sont désignées dans les Commissions suivantes :**

Listes des commissions	Composition
<b>Finances communales</b>	<b>Président :</b> Jean-Luc PERAT <b>Vice-Présidente :</b> Joëlle BOUTTEFEUX <b>Membres :</b> Benjamin WALLERAND, Marie-Thérèse JUSTICE, Bernard BAILLEUL, Emilie WITWICKI, Sébastien GROUZELLE, Lydie LAVENDOMNE, Christophe LIEBERT, Christian POINT
<b>Travaux, grands projets, cadre de vie, embellissement et fleurissement</b>	<b>Président :</b> Jean-Luc PERAT <b>Vice-Présidente :</b> Joëlle BOUTTEFEUX <b>Membres :</b> Gérard ALLAIRE, Gérard LEFEBVRE, Benjamin WALLERAND, Alain GUISLAIN, Sébastien GROUZELLE, Bernard BAILLEUL, Vincent GILLOT, Christian POINT
<b>Solidarité, personnes âgées, personnes en situation de handicap</b>	<b>Président :</b> Jean-Luc PERAT <b>Membres :</b> Joëlle BOUTTEFEUX, Christelle BURY, Sandra PAGNIEZ, Catherine OUVIER, Bernadette LEBRUN, Lydie LAVENDOMNE, Bernard BAILLEUL
<b>Urbanisme, logement, PLU, eau, bocage, agriculture et développement durable</b>	<b>Président :</b> Jean-Luc PERAT <b>Membres :</b> Joëlle BOUTTEFEUX, Alain GUISLAIN, Sébastien GROUZELLE, Bernard BAILLEUL, Christophe LIEBERT, Vincent GILLOT, Jean-Jacques DOBBELSTEIN
<b>Culture, presse, écoles, jeunesse et relations internationales</b>	<b>Président :</b> Jean-Luc PERAT <b>Vice-Présidente :</b> Emilie WITWICKI <b>Membres :</b> Bernard BAILLEUL, Lydie LAVENDOMNE, Jessica HENOUIL, Christelle BURY, Sabine COLETTE, Marc FRUMIN, Harmelle LAVENDOMNE
<b>Fêtes, animations et représentations communales</b>	<b>Président :</b> Jean-Luc PERAT <b>Vice-Président :</b> Bernard BAILLEUL <b>Membres :</b> Gérard ALLAIRE, Sébastien GROUZELLE, Vincent GILLOT, Sabine COLETTE, Sandra PAGNIEZ, Emilie WITWICKI, Bernadette LEBRUN
<b>Vie associative et tourisme</b>	<b>Président :</b> Jean-Luc PERAT <b>Vice-Président :</b> Sébastien GROUZELLE <b>Membres :</b> Alain GUISLAIN, Christophe LIEBERT, Marie-Thérèse JUSTICE, Bernard BAILLEUL, Marc FRUMIN, Christian POINT

Ont également été désignés les représentants dans les différents syndicats et organismes partenaires de la Commune :

**Centre Communal d'Action Sociale :** Marie-Thérèse JUSTICE, Catherine OUVIER, Sandra PAGNIEZ, Joëlle BOUTTEFEUX et Christelle BURY (ainsi que 5 autres personnes extérieures représentant des associations qui participent à des actions de prévention, d'animation et de développement social).

**Délégué à la défense :** Christophe LIEBERT.

**Représentant de l'Écomusée de l'Avesnois :** Marc FRUMIN.

**Délégué au Parc Naturel Régional de l'Avesnois :** Alain GUISLAIN.

**Grand électeur du SIDEN-SIAN :** Jean-Luc PERAT.

**Délégué titulaire au Syndicat Intercommunal pour la gestion du Bassin versant de l'Oise Amont :** Bernard BAILLEUL.

**Elus au Comité de suivi de la Culminante :** Bernard BAILLEUL, Sébastien GROUZELLE et Marc FRUMIN.

Retrouvez l'intégralité des différentes représentations municipales et associatives dans le procès-verbal du Conseil Municipal du 8 avril 2014 sur le site internet de la ville d'Anor [www.anor.fr](http://www.anor.fr) rubrique « Vie municipale et projets » puis « PV du Conseil Municipal ».

(décembre 2013 à mai 2014)

## ★ Bienvenue à

- |                                |                                |                                       |                            |
|--------------------------------|--------------------------------|---------------------------------------|----------------------------|
| • Shana TORLET<br>01/12/13     | • Meyvis MOUNY<br>26/12/13     | • Naylla BOURGEOIS<br>20/02/14        | • Noé JOUNIAUX<br>25/04/14 |
| • Lauric GROUZELLE<br>02/12/13 | • Lucie LAFOREST<br>04/01/14   | • Joshua WALGRAEF GUIBERT<br>23/02/14 | • Illana LION<br>04/05/14  |
| • Maël LOISEAU<br>08/12/13     | • Shaïna BOURGEOIS<br>14/01/14 | • Théo RAVIDAT<br>03/03/14            | • Enzo LION<br>04/05/14    |
| • Thomas COLLET<br>09/12/13    | • Hylann MOITTIÉ<br>18/01/14   | • Thomas DEWILDEMAN<br>12/03/14       | • Lyla RUMIGNY<br>24/05/14 |
| • Flora THOMA<br>12/12/13      | • Mathys JOCAILLE<br>23/01/14  | • Tino AUBERT<br>28/03/14             |                            |
| • Mathis DELAPORTE<br>13/12/13 | • Ewen LE MEUR<br>27/01/14     | • Evan BAIVIER<br>03/04/14            |                            |
| • Samir REBBANI<br>19/12/13    | • Valentine FAGOT<br>16/02/14  | • Clémentin SUROY<br>04/04/14         |                            |
| • Ezio ROLAND<br>19/12/13      | • Nathan LECOEUVRE<br>17/02/14 | • Timéo WALLOT<br>11/04/14            |                            |



## ★ Nos condoléances aux familles et amis de

- |                              |                              |                             |
|------------------------------|------------------------------|-----------------------------|
| 01/12/2013 Shana TORLET      | 31/12/2013 Madeleine DEVOUGE | 11/03/2014 Claudie LEFOUR   |
| 03/12/2013 Gérard BLOSSIER   | veuve HARDY                  | 10/04/2014 Pierre CRINIER   |
| 04/12/2013 Estelle WAIRY     | 10/01/2014 Nathalie TASSOU   | 07/05/2014 Claude BAZET     |
| veuve LORINETTE              | épouse DUBEAUREPAIRE         | 19/05/2014 Jeanne DELETTRE  |
| 07/12/2013 Clotilde GOGUELAT | 04/02/2014 André DAUBERCIES  | veuve HARBONNIER            |
| veuve MEUNIER                | 12/02/2014 Claude RETEAU     | 26/05/2014 Paulette PINCHON |
| 14/12/2013 Marie LEMAIRE     | 15/02/2014 Marceau BERTEAUX  | épouse VERBUSTEL            |
| veuve MARLE                  |                              |                             |

## ★ Tous nos vœux de bonheur

- Brian SMIS  
et Hélène CAILLIEREZ 27/12/2013
- André CEULEMANS  
et Françoise ANICOTTE 03/05/2014

## ★ Nous célébrons (50 ans de mariage) les Noces d'Or de

### Monsieur et Madame Jean-Louis ERNEST

Le 08 février 2014, Mme Joëlle BOUTTETEUX, Maire, a célébré les Noces d'Or de M. et Mme Jean-Louis et Antoinette ERNEST.

Monsieur Jean-Louis ERNEST est né en 1939 à Anor et a fait sa carrière professionnelle à la SNCF à Aulnoye-Aymeries. Madame Antoinette PRUNIAUX est née en 1939 à Méhancourt (Meurthe-et-Moselle). Elle fut employée de maison et a travaillé durant 5 ans au Parc de la Galoperie.

Tous deux se sont rencontrés en 1963 sur le quai d'une gare à Paris. Elle deviendra son épouse le 8 février 1964, mariage qui sera célébré en Mairie d'Anor.



De leur union sont nés 2 enfants, Régis 49 ans et Marie-Pierre 46 ans. Ils sont les heureux grands-parents de 2 petits-enfants, Philippe et Alicia.

M. et Mme Ernest participent activement à la vie associative anorienne, en particulier au sein des Associations « Les Amis du Point du Jour » et « Anor Europe » pour laquelle Antoinette est trésorière adjointe. Monsieur Ernest a pour passion « les Géants du Nord » et Madame Ernest a pour loisirs la marche et la danse. Ils profitent au maximum de leur retraite en s'occupant de leur maison et en profitant le plus possible de leurs enfants et de leurs petits-enfants.

# PRINCIPALES DÉCISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL...

Les textes ci-dessous sont une synthèse des principales décisions du Conseil Municipal. Si vous souhaitez obtenir l'intégralité des procès-verbaux des Conseils Municipaux, il est possible de les consulter en ligne sur le site <http://www.anor.fr> (Rubrique Vie Municipale et Projets – PV du Conseil Municipal), affichés à l'extérieur de la Mairie ou sur demande auprès du Secrétariat Général.

## Séance du 29 mars 2014 (extrait)

### Résultats constatés pour les élections municipales de 2014 et conseillers municipaux installés

**Avec un taux de 69,53 %, soit 997 voix, la liste Bien Vivre à Anor,** conduite par Jean-Luc PERAT l'a emporté au 1<sup>er</sup> tour de scrutin de ce dimanche 23 mars face à la liste Anor Avenir conduite par Christian POINT obtenant 30,47 %, soit 437 voix. Avec une participation de 65,36 % (1.500 exprimés sur 2.295 électeurs inscrits, la liste gagnante obtient 20 sièges sur 23 au Conseil Municipal et 5 sièges sur 5 au conseil communautaire.



**WITWICKI** 5<sup>ème</sup> adjointe aura en charge la culture, la communication et les écoles et enfin **Sébastien GROUZELLE** 6<sup>ème</sup> adjoint sera chargé de la vie associative, du sport et du tourisme.

Jean-Luc PERAT a désigné 2 conseillers municipaux délégués : il s'agit de Lydie LAVENDOMNE qui aura en charge les domaines relatifs à la jeunesse et à la citoyenneté et de Christophe LIEBERT qui lui sera chargé de la gestion des conflits et du développement de la vie associative.

### Jean-Luc PERAT élu Maire d'Anor

**A l'issue du premier tour de scrutin Jean-Luc PERAT est élu Maire d'Anor avec un total de 20 voix exprimées et reçoit son écharpe des mains de Joëlle BOUTTEFEUX, l'ancien Maire d'Anor.**



### 6 adjoints élus et 2 conseillers municipaux délégués sont désignés.

**Avec les mêmes résultats que pour l'élection du Maire, la liste Bien Vivre à Anor emporte les 6 postes d'adjoints au maire.** Ainsi, **Joëlle BOUTTEFEUX** devient 1<sup>er</sup> adjointe et aura en charge les travaux, le cadre de vie, l'embellissement et les grands projets structurants, **Benjamin WALLERAND** 2<sup>ème</sup> adjoint aura en charge l'aménagement de la commune, l'urbanisme, le logement, le PLU, l'eau, le bocage, la forêt, l'agriculture et le développement durable, **Marie-Thérèse JUSTICE** 3<sup>ème</sup> adjointe aura en charge la politique sociale, les personnes âgées et personnes en situation de handicap,

**Bernard BAILLEUL** 4<sup>ème</sup> adjoint aura en charge les fêtes, les animations et les relations européennes, **Emilie**

### Les délégations de pouvoirs sont confiées à Jean-Luc PERAT, Maire d'Anor

**Pour tenir compte de l'accroissement du nombre de décisions à prendre par la commune et sans avoir à réunir systématiquement le conseil municipal,** et afin de garantir une bonne continuité de l'activité communale sur des matières telles que l'exercice de droit de préemption, l'action en justice ou la gestion des contrats par exemple, tributaires de délais très courts, M. PERAT reçoit l'accord du Conseil Municipal pour lui confier l'ensemble des délégations prévues par l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.



## Séance du 08 avril 2014 (extrait)

### Un Conseil Municipal bien en place

C'est comme cela que l'on pourrait résumer la séance de ce Conseil avec 12 points à l'ordre du jour, dont 11 relatifs soit au fonctionnement ou à la représentation de l'assemblée communale dans les 7 commissions municipales et les différents syndicats et organismes partenaires de la Commune.

### sont élus au Centre Communal d'Action Sociale :

Marie-Thérèse JUSTICE, Catherine OUVIER, Sandra PAGNIEZ, Joëlle BOUTTEFEUX et Christelle BURY. Le C.C.A.S. est un établissement public administratif qui anime l'action générale de prévention et de développement social. 5 autres personnes extérieures au Conseil Municipal seront désignées par le Maire et représenteront des associations qui participent à des actions de prévention, d'animation et de développement social.

### est désigné délégué à la défense :

Christophe LIEBERT.

### est élu représentant à l'Ecomusée de l'Avesnois :

Marc FRUMIN.

### est désigné délégué au Parc Naturel :

Alain GUISLAIN.

### est désigné grand électeur du SIDEN-SIAN :

pour l'ensemble des compétences transférées eau (production et distribution), assainissement (collectif et non collectif), eaux pluviales et défense incendie, Jean-Luc PERAT.

### est élu délégué titulaire au Syndicat Intercommunal pour la gestion du Bassin versant de l'Oise Amont :

Bernard BAILLEUL.

### sont élus au comité de suivi de la culminante :

Bernard BAILLEUL,



Sébastien GROUZELLE et Marc FRUMIN.

### Des indemnités réduites pour les élus

**Une volonté de Jean-Luc PERAT et des membres du Conseil Municipal** qui ont voté une baisse notamment de l'indemnité du Maire de - 15 % par rapport au maximum autorisé. Au total, les indemnités des Elus (Maire - Adjoints et Conseillers Municipaux délégués) permettent la réalisation d'une économie annuelle de 16.870 €.

### 7 Commissions municipales opérationnelles

**Conformément au règlement intérieur 7 commissions municipales sont créées pour permettre la réalisation du travail d'étude de projets et la préparation des délibérations.**

Il s'agit des commissions suivantes :

1. Finances communales
2. Travaux, grands projets, cadre de vie, embellissement fleurissement

3. Solidarité, personnes âgées, personnes en situation de handicap
4. Urbanisme, logement, plu, eau, bocage, agriculture et développement durable
5. Culture, presse, écoles, jeunesse et relations internationales
6. Fêtes, animations et représentations communales
7. Vie associative et tourisme.

Composition détaillée des différentes commissions sur le site Internet [www.anor.fr](http://www.anor.fr) - vie municipale et projets-équipe municipale.

### Les autres points à l'ordre du jour en bref

- Le règlement intérieur du Conseil Municipal est adopté et permet de compléter les dispositions législatives et réglementaires qui régissent le fonctionnement de l'assemblée locale. Il permettra de faciliter l'exercice des droits des élus.
- La totalité de la subvention pour Festiv'Anor sera versée.
- Les délégués auprès des associations sont désignés.

## Séance du 25 avril 2014 (extrait)

### Pas d'augmentation pour la fiscalité locale 2014

**C'est-à-dire que les taxes communales d'impôts n'augmenteront pas pour 2014.** En effet après analyse en commission des finances, les élus ont décidé de reconduire les taux votés précédemment dans le cadre de la continuité. Le budget 2014 permettant de ne pas exercer de pression fiscale supplémentaire.

### Budget 2014 voté : Maîtrise du fonctionnement et investissement sans recours à l'emprunt



**Les élus ont voté le budget de l'exercice 2014 qui s'élève pour les 2 sections (fonctionnement et investissement) à 4.284.730 €.**

Du côté du fonctionnement, les dépenses sont maîtrisées puisque la prévision de dépenses (2.935.000 €) est en légère diminution de - 0,27 % par rapport au budget précédent.

Du côté de l'investissement, le montant prévisionnel des dépenses et recettes a été fixé à 1.349.730 € et prévoit notamment :

- la participation communale dans le cadre de l'opération réalisée au Tissage avec l'acquisition des terrains notamment de voirie pour 205 K€,

- les crédits nécessaires à la réalisation d'un vaste préau à l'école des P'tits Loups et les premiers travaux de mise en accessibilité des bâtiments municipaux pour 121 K€,

- un crédit restant, et donc reporté,

pour le projet de complexe multi activités rue Pasteur de près de 120 K€,

- les crédits nécessaires aux travaux de renaturation et d'aménagement paysagers à réaliser sur le cours d'eau en centre-ville et notamment la traversée du Parc DESPRET pour 128 K€,

- 30 K€ pour la réfection du terrain de tennis synthétique au sein du parc en centre-ville,



- 61.800 € de crédits supplémentaires à ajouter aux crédits reportés permettant de disposer de 150.000 € nécessaires à la réalisation de la seconde tranche de travaux de réfection des 2 impasses de la rue du Camp de Giblou.

Un budget qui permet cette année d'investir plus de 1,3 M d'€ sans avoir à recourir à l'emprunt pour le financer.

### Domaine habitat et patrimoine

- **L'indemnité de gardiennage de l'église a été reconduite à l'identique pour l'année 2014 soit 474,22 €.**

- **Le programme de travaux**

**sylvicoles pour l'année 2014 a été validé par le Conseil Municipal. La forêt bénéficiera donc de travaux pour un montant de 9.550 € HT.**

### Domaine habitat et patrimoine

- **L'indemnité ajustée à 24h25 pour un professeur de l'école municipale de musique.**

- **Création d'une indemnité forfaitaire complémentaire pour élection pour un agent ne pouvant bénéficier d'heures supplémentaires.**





## Classement du Concours des Maisons garnies de Noël 2013

Le 28 février 2014, s'est déroulée à la Malterie, la réception organisée en l'honneur des participants au concours des maisons garnies de Noël 2013. Le jury de ce concours, organisé par la Municipalité, a attribué des points à chaque participant lors de son passage entre Noël et Nouvel an, notamment pour l'originalité, le volume et l'aspect général des illuminations de Noël.

Les 19 participants, dont vous trouverez le classement ci-dessous, ont été remerciés pour l'intérêt qu'ils portent à la Commune d'Anor et se sont vus remettre un bon d'achat pour leur participation.

### CLASSEMENT

1 – LEGROS Geneviève  
2 – FOSTIER Anne-Marie  
3 – LARCHER Cathy  
4 – SAUTIERE Jean-Claude  
5 – WILLIAME Vincent  
6 – BLANCHARD Mickaël  
6 – COLLIGNON Sylvie (ex-aequo)

7 – KOPEC Aurélie  
8 – CARION Jean-Michel  
8 – HAUSEMONT Jonathan (ex-aequo)  
9 – DOBBELSTEIN Christiane  
10 – COLLET Joël  
11 – MALATRAY Aurore  
12 – HENAUT Cédric

13 – LIBERT Ingrid  
14 – BLANCHARD Liliane  
15 – MORELLE Nadine  
16 – GUERIT Michèle  
16 – PRISETTE Christophe (ex-aequo)

## ★ Fête du travail – Remise des Diplômes de la Médaille d'Honneur du Travail



Le jeudi 1<sup>er</sup> mai 2014 à la Salle Beauné, Monsieur le Maire a procédé, lors de la cérémonie de la Fête du Travail, à la remise des diplômes de la médaille d'honneur du travail. Cette année, **10 diplômés ont été distingués.**

La médaille "**échelon Argent**" pour 20 années de service a été décernée à Mme Michèle ANTONIO, opératrice de fabrication à MEDTRONIC Fabrication SAS de Fourmies, à M. Christophe FERNAND, Directeur d'agence à la Société OGF pour les Pompes Funèbres Générales de Fourmies et à M. Michel JEAUMART, employé à la Société NMC France SAS de Fourmies.

A reçu la médaille "**échelon Vermeil**" pour 30 années de service : M. Pascal DAUBERCIES, rectifieur aux Aciéries et Forges d'Anor.

La médaille "**échelon Or**" pour 35 années de service a été attribuée à M. Francis CONTESSÉ, conducteur de concasseur et à M. Daniel DROUARD, agent de chargement train, tous deux employés à la Société Comptoir des Calcaires et Matériaux (CCM) de Wallers-en-Fagne (ces derniers ont également reçu les médailles échelon Argent et Vermeil).

La médaille "**échelon Grand-Or**" pour 40 années de service a été décernée à : M. Georges BOCCARD, agent administratif export aux Aciéries et Forges d'Anor, M. Yves DROUARD, ouvrier professionnel à la Société DECIMA de Saint-Laurent Blangy (62), M. Jean-Luc DURANT, employé de Banque auprès du Crédit du Nord de Lille, M. René LEDUC, monteur, préparateur, installateur en retraite de la SAS DECAUX-BUT de Fourmies (ce dernier a également reçu les médailles

échelon Argent, Vermeil et Or).

## Réception de la Fête des Mères 2014 44 mamans à l'honneur

Le vendredi 23 mai 2014 s'est déroulée à la Malterie la réception annuelle organisée à l'occasion de la Fête des Mères.

Monsieur le Maire et son équipe municipale ont mis à l'honneur les mères de famille qui se dévouent ou se sont dévouées à leurs enfants. Toutes les mamans ayant répondu présentes à l'invitation ont reçu un bon d'achat en cadeau.



## DES ENCHANTEURS DANS LA FORÊT D'ANOR

L'association **Les Compagnons de la Neuve Forge** organise depuis 2003 **La Forêt enchantée**, animation médiévale féerique dont le public est acteur. En 2014, c'est encore le cadre magique de Milour à Anor qui accueille la Forêt enchantée **les 19 et 20 juillet**.

Depuis 1986 et à l'initiative de Michel VANDERPLANCKE, alors président du Syndicat d'Initiatives, Anor est reconnue comme une terre de légendes, que l'on conte, raconte et partage. Grâce à La nuit des Sorcières. Le public découvrait au fil d'une promenade nocturne dans la forêt et le bocage des saynètes sur des thèmes historiques et fantastiques.

Après le décès de Michel en 2000, c'est Stéphane ROELANDT qui reprend le flambeau. En 2002, la nuit des sorcières devient La Forêt Enchantée, passant d'une promenade nocturne à un **week-end d'animations médiévales, fantastiques et ludiques** avec des retombées touristiques sur le territoire.

C'est maintenant l'association des Compagnons de la Neuve Forge qui pérennise cette manifestation. Ayant à cœur le partage, les échanges et la bonne humeur, les 35 membres de cette association se donnent sans compter, le temps d'un week-end certes, mais aussi tout au long de l'année pour préparer cette manifestation qui a été associée à la représentation de l'Avesnois pour le prix Tourissima 2014 et a obtenu le 1er prix Orange pour la présentation de l'activité.

La Forêt enchantée, c'est une quête, un **circuit** dans un monde féerique. Le public est libre de vaquer à l'ensemble des animations toutes intégrées à la quête. Dans la Forêt enchantée le public découvre au

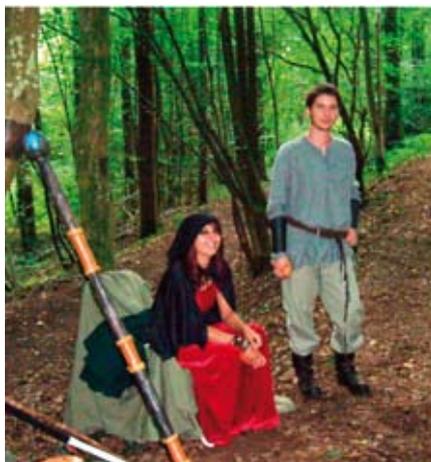


détour d'un chemin un campement fantastique. Le parcours se situe dans un **cadre historique et naturel exceptionnel** qui laisse l'imagination vagabonder dans un **pays fantastique**.

**L'intégration du public dans une histoire pour "donner à vivre".**

Pour réaliser cette quête, chacun manie l'épée en latex, glane des renseignements et se prend au jeu.

Dans la Forêt enchantée, on **rencontre**



des personnages, bons ou mauvais, installés dans leur campement. On résout des **énigmes** et on fait la preuve de sa **dextérité**.

Différents niveaux de quête permettent d'ouvrir l'aventure à tous les publics, néophytes ou passionnés, petits farfadets ou ogres aguerris !

Cette année, venez donc mettre votre pas dans celui de Bayard, célèbre cheval enchanté qui, avec la fée Oriande, sauva maintes fois les quatre fils du Duc Aymon. Vous découvrirez avec émerveillement l'histoire de cette monture qui a marqué notre territoire.

### La Forêt enchantée :

**Samedi 19 juillet 2014** à partir de 19h. Derniers départs à 21h, fin de l'animation à 23h.

**Dimanche 20 juillet 2014** à partir de 13h. Premiers départs à 13h30, derniers départs à 16h.

Les Compagnons de la Neuve Forge Association Loi 1901.  
N° Siret : 450 404 264 00019.

Adresse postale : 2, rue des Cendreux  
02260 CLAIRFONTAINE.  
Tél. : 06.69.28.92.48.

Siège social : Mairies 02500 HIRSON – 59186 ANOR

Courriel : [compagnonsdelaneuve-forge@wanadoo.fr](mailto:compagnonsdelaneuve-forge@wanadoo.fr)

Site internet : [www.laforetenchantee.fr](http://www.laforetenchantee.fr)

### Composition du bureau de l'Association

- **Président** : *Stéphane ROELANDT*
- **Vice-Président en charge de la coordination de la Forêt Enchantée** : *Benjamin WAROCQUIER*
- **Trésorière** : *Tamara BARDON-BRUN*



## Un nouveau terrain de tennis en synthétique proche de la terre battue pour le court du Parc Despret

Le terrain vieillissant du Parc Despret s'offre une cure de jouvence !  
Presque Roland Garros ?



Depuis quelques mois les terrains de tennis implantés au cœur du Parc DESPRET méritaient une rénovation. C'est chose faite pour le court n°1 qui souffrait, au-delà du grillage vieillissant, d'un aspect plutôt grise mine ou les graminées commençaient à envahir la surface de jeu. La municipalité a donc décidé d'investir dans cet équipement sportif afin de relancer la pratique pour le bien des pratiquants débutants ou confirmés qui peuvent s'adonner à ce loisir pour tous.

Impulsé par **Joëlle BOUTTEFEUX**, il y a quelques mois, le court en gazon synthétique est de type " Advantage Redcourt Paddle Pro", offre une qualité de jeu très agréable et s'avère plus confortable pour les articulations. Il offre des sensations presque identiques à celle de la terre battue. Il a été réalisé par la société Euro 2000, suite à une mise en concurrence pour un coût de près de 30.000 € y

compris la reprise de la planéité de la surface, les travaux préparatoires, le grillage, les poteaux et le filet. De couleur rouge uni, de 73.500 brins au m<sup>2</sup>, d'une hauteur de 15 mm, il est rempli de sable de silice rouge en granulométrie 0.3/0.8 mm à raison de 18 kg/m<sup>2</sup> et il est garanti 10 ans.

Ouvert à tous depuis quelques semaines, il nécessite une inscription préalable en Mairie ou il vous sera demandé de compléter une fiche d'inscription, de signer le règlement intérieur, de fournir une attestation d'assurance et une photo d'identité pour les réservations qui s'organisent grâce à un tableau de réservation installé sur le court. En échange du paiement de



l'abonnement annuel, d'un montant de 30 € pour les - de 18 ans et de 40 € pour les + de 18 ans ou d'un abonnement spécial été de 20 € pour les - moins de 18 ans et de 30 € pour les + de 18 ans et d'une caution, vous vous verrez remettre 2 badges : l'un avec une photo à placer au moment de la réservation et un autre donnant accès au court.

Le règlement et les tarifs sont disponibles sur le site internet de la commune [www.anor.fr](http://www.anor.fr) rubrique "Téléchargement" ou directement à l'aide du lien suivant <http://www.anor.fr/fichiers/26.pdf> et rubrique "Vie Pratique puis tarifications municipales" ou directement grâce au lien suivant [http://www.anor.fr/page\\_lien.php?lien=pdf/tarifications\\_municipales.pdf](http://www.anor.fr/page_lien.php?lien=pdf/tarifications_municipales.pdf).

**Vous pouvez également scanner le QR code pour obtenir le règlement directement sur votre smartphone.**



**FLASHEZ ICI**

N'hésitez pas à contacter les services de la Mairie au **03.27.59.51.11** pour obtenir les renseignements ou informations complémentaires que vous souhaitez.

Bon match à tous en famille ou entre amis dans un cadre exceptionnel !

# LE BRAZZA NOUVEAU EST ARRIVÉ !

*Un dossier gagnant-gagnant pour offrir, grâce à Roxane et Renato, un lieu de convivialité et un nouveau commerce de proximité aux Anoriens.*



l'unanimité par le dernier conseil municipal, lors de la prise de décision.

Associée, il y a quelques années par le rachat de la licence 4, la proposition de la commune prenait tout son sens pour des porteurs de projets éventuels. Au cours de quelques réunions, les modalités ont été définies et adaptées à la demande des repreneurs : mise à disposition du débit de boissons de quatrième catégorie, formation des exploitants, location avec option d'achat de l'immeuble, ne nécessitant pas d'emprunt particulier alourdissant la reprise et réalisation des travaux incombant au propriétaire : les conditions étaient donc réunies pour concevoir un projet que l'on peut qualifier de gagnant-gagnant.

C'est un pari qui est aujourd'hui gagné, sans avoir attendu le terme des 5 années correspondant à la durée maximale du portage foncier, grâce à la mise en commun de 2 projets : l'un public, par l'action de la commune et l'autre privé grâce au projet d'un couple : **Renato DI GIULIO et Roxane LIENARD**. La mise à disposition par la Commune de l'immeuble situé au 12 rue du Général De Gaulle, dans des conditions particulièrement attractives et après plusieurs mois de travaux a permis aux gérants de l'établissement de tout refaire à neuf.

**D**ÉPUIS LA CESSATION D'ACTIVITÉ, il y a maintenant quelques années, la municipalité a parié sur la reprise activité de ce lieu bien connu des Anoriens. Par délibération, et au terme d'une convention avec l'E.P.F. l'Etablissement Public Foncier Nord Pas de Calais, la Ville d'Anor a pu racheter cet immeuble situé en centre-ville près de l'église et de la place Jean Jaurès, sans avoir à l'époque de repreneurs connus. Un risque toutefois mesuré, compte tenu du potentiel du

fonds de commerce et de sa situation au cœur de la commune.

Cette convention a permis à la commune de saisir une opportunité et de faire supporter un portage foncier d'une durée initiale de 5 années, afin de préparer un dossier avec des repreneurs éventuels : c'est en quelque sorte se donner quelques années pour redonner une vie à ce commerce connu de tous et dans l'intérêt de tous ! Une motivation qui fût d'ailleurs partagée à





*Roxanne et Renato vous accueille dans un cadre complètement rénové qu'ils ont entièrement refait à neuf et décoré pour vous offrir les meilleures conditions*

### • CE LIEU CONVIVAL A ROUVERT SES PORTES LE 10 JUIN DERNIER

et (extrait de l'article paru dans la Voix du Nord) " cela n'arrête pas d'entrer et de sortir ! Les gens se disent heureux de me revoir car j'ai tenu le débit de tabac de la rue Pasteur pendant cinq ans » explique **Roxane LIENARD**. Anorienne pure souche, la jeune femme a commencé sa carrière dans le supermarché géré par ses parents puis est partie 10 ans en Alsace avant de revenir dans sa ville de naissance. « Je suis revenue pour m'associer avec mon ami et ouvrir cet établissement, j'adore le contact avec la clientèle, c'est mon truc ».

Pour **Renato DI GIULIO**, son conjoint de 49 ans, originaire de la Somme, c'est une autre histoire. "J'ai travaillé 30 ans dans la métallurgie dans l'Aisne mais je voulais changer de vie. Du coup, j'ai négocié une rupture conventionnelle et j'ai investi avec ma prime de licenciement. C'est le grand saut dans l'inconnu !"

Après différentes démarches administratives pour le transfert du débit de tabac avec le concours de la Direction Régionale des Douanes, pour l'exploitation de la licence de débit de boissons et de la signature du bail, l'établissement offre, aujourd'hui, de multiples services :

- un bar avec une terrasse extérieure,
- un débit de tabac,
- des jeux : loto et autres jeux de la Française des Jeux et PMU avec prise des paris et résultats en direct des courses sur écran installé dans l'établissement,
- de la presse avec la possibilité de trouver les plus grands magazines, la presse spécialisée et les quotidiens nationaux et locaux.



L'établissement est ouvert tous les jours sauf le lundi, du mardi au vendredi de 7h30 à 20h, le samedi de 8h à 20h et le dimanche de 9h à 12h.

Grâce à cet emplacement central, du grand parking situé à proximité immédiate, les repreneurs souhaitent redynamiser leurs activités et en développer d'autres dans quelques mois. C'est en effet, un emplacement idéal, près de l'église, de la Mairie, de la pharmacie, du syndicat d'initiative et du local des sapeurs-pompiers.

**Renato et Roxane** comptent sur les habitants d'Anor pour fréquenter l'établissement le plus souvent possible afin de faire vivre ce commerce pour qu'il puisse perdurer le plus longtemps possible. Souhaitons leur bonne chance !

**Pour tout contact : Le Brazza.  
12 rue du Général De Gaulle  
59186 Anor - Tél. 03.61.99.04.98**

*Mentions légales : Attention l'abus d'alcool est dangereux pour la santé. A consommer avec modération. Jouer comporte des risques. Appelez le 09.74.75.13.13.*



## Votre Gendarmerie a déménagé

Depuis trois ans maintenant, les militaires de la Brigade Territoriale Autonome de FOURMIES occupaient les locaux de l'ancien commissariat de police – 28 rue Gambetta à FOURMIES.

Pour regrouper les militaires à une même adresse afin de recentrer leur action et leurs moyens sur tout le territoire dont ils ont la charge (d'Ouest en Est : WIGNEHIES, FOURMIES & ANOR), et surtout pour améliorer encore la qualité d'accueil et de service public des concitoyens, une nouvelle caserne a vu le jour, avec toutes les commodités d'usage adaptées tant pour le public que pour le personnel militaire.

**Ainsi depuis le 21 mai 2014**, l'accueil du public est assuré au **25 rue d'Anor à FOURMIES**. Restitués au domaine, les locaux de l'ancienne gendarmerie n'accueillent plus le public à partir de cette date

[Les horaires d'ouverture de la brigade au public sont les suivants :](#)

- du **lundi au samedi** :  
**08h-12h / 14h-19h.**
- les **dimanches** et **jours fériés** :  
**09h-12h / 15h-18h.**

En dehors de ces horaires, les appels seront traités par le Centre Opérationnel de la Gendarmerie, basé à VILLENEUVE D'ASCQ, qui mobilisera les militaires de



la brigade de FOURMIES au regard de l'urgence de la situation. Quoi qu'il en soit, en cas d'urgence, ou pour tout signalement particulier, nous vous invitons à composer le 17, ou à vous rendre au portier d'appel d'urgence situé à l'entrée de la brigade.

*Votre appel sera systématiquement pris en compte par nos services.*

## Brûlage des déchets verts



Nous vous rappelons qu'il **est interdit de brûler des déchets de jardin** (herbes, résidus de taille ou d'élagage) par les particuliers sur leurs propriétés. Outre la gêne pour le voisinage et le risques d'incendie qu'elle génère, **la combustion des végétaux, qui s'effectue d'une manière très incomplète par ce mode d'élimination, est fortement émettrice de polluants** tels que les particules fines et des produits toxiques et cancérigènes.

On peut notamment citer des polluants organiques persistants comme les hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP) et les dioxines qui se concentrent dans les produits laitiers et les œufs. Le deuxième plan national santé-environnement pointe les risques liés à une mauvaise

combustion de la biomasse et au brûlage à l'air libre. Cette interdiction est formulée à l'article 84 du règlement sanitaire départemental approuvé par arrêté préfectoral du 12 août 1979

par le Département du Nord. Le Maire de la commune est chargé de veiller au respect de cette interdiction. Les anoriens sont donc invités à se rendre à la déchetterie de Fourmies.

## Face aux violences, libérons la parole



Najat VALLAUD-BELKACEM, Ministre des Droits des femmes lance une campagne nationale pour libérer la parole face aux violences et orienter les victimes vers les professionnels.

En France, une femme sur dix déclare avoir subi des violences conjugales. La mobilisation de chacune et chacun est donc essentielle : **victimes** ou **témoins**, appelez le **3919**.

Le 4<sup>ème</sup> plan interministériel de prévention et de lutte contre les violences faites

aux femmes prévoit notamment un doublement des moyens, l'ouverture de 1650 solutions d'hébergement d'urgence et la limitation des mains courantes au profit des plaintes.

Ce plan s'articule autour de **3 axes** :

- Aucune violence déclarée ne doit rester sans réponse
- Protéger efficacement les victimes.
- Mobiliser l'ensemble de la société.

# La carte nationale d'identité est valide 15 ans depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014

## L'État simplifie vos démarches

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014, la durée de validité de la carte nationale d'identité passe de 10 à 15 ans pour les personnes majeures (plus de 18 ans).

### L'allongement de cinq ans pour les cartes d'identité concerne :

- les nouvelles cartes d'identité sécurisées (cartes plastifiées) délivrées à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2014 à des personnes majeures.
- les cartes d'identité sécurisées délivrées (cartes plastifiées) entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013 à des personnes majeures.

**ATTENTION :** Cette prolongation ne s'applique pas aux cartes nationales d'identité sécurisée pour les personnes

mineures. Elles seront valables 10 ans lors de la délivrance.

### Inutile de vous déplacer dans votre Mairie

Si votre carte d'identité a été délivrée **entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013, la prolongation de 5 ans de la validité de votre carte est automatique.** Elle ne nécessite aucune démarche particulière.

La date de validité inscrite sur le titre ne sera pas modifiée.

Retrouvez tous les renseignements sur les sites internet

<http://www.interieur.gouv.fr/> ou <http://www.diplomatie.gouv.fr/>



## Avis aux électeurs

Pensez-y... Les **inscriptions sur les listes électorales** doivent s'effectuer en Mairie **entre le 1<sup>er</sup> septembre et le 31 décembre 2014** inclus auprès du Service Elections.



**Pour réaliser cette démarche,** il convient de vous présenter en Mairie muni de votre **Carte Nationale d'Identité** ainsi que d'un **justificatif de domicile de moins de 3 mois.**

Vous pouvez également effectuer cette démarche sur le site internet [www.mon.service-public.fr](http://www.mon.service-public.fr) rubrique "démarches" puis "Demande d'inscription sur les listes électorales" <https://mdel.mon.service-public.fr/inscription-listes-electorales.html#lien>.

## Communiqué de 2<sup>ème</sup> liste "Anor Avenir"

La législation applicable à la Commune d'Anor au travers du bulletin municipal n'imposait pas de laisser s'exprimer la 2<sup>ème</sup> liste. Néanmoins, mon équipe "Bien vivre à Anor" et moi-même avons souhaité leur laisser la possibilité de communiquer. (Cf. règlement intérieur du Conseil Municipal adopté en séance le 8 avril 2014).

### Anoriennes, Anoriens,

Le 23 mars 2014, les électeurs ont choisi d'accorder leur confiance à l'équipe de Jean-Luc Pérat, choix que nous avons validé le 30 mars sans pour autant lui signer un chèque en blanc sur les décisions à prendre.

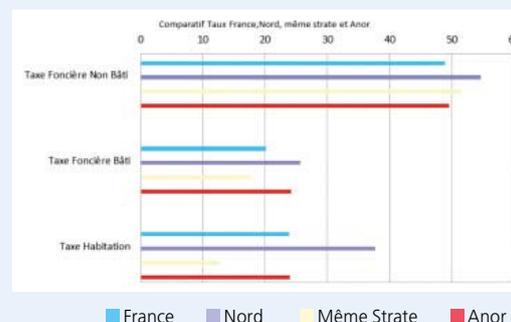
Élus minoritaires, nous remercions très sincèrement les Anoriennes et les Anoriens qui nous apportent leur soutien. Dans la mesure du possible, nous souhaitons apporter un autre regard sur la gestion communale et surtout être une force de proposition pour le bien de tous.

### En séance du 8 avril :

Il fut mis en place un règlement intérieur, afin de fixer l'organisation des débats, une exception dans les communes de moins de 3500 habitants.

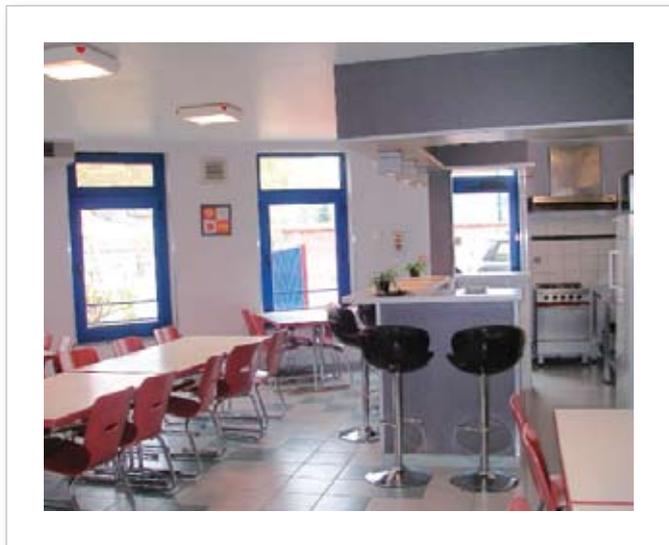
### En séance du 25 avril :

Nous avons approuvé le budget primitif 2014 qui est équilibré, sans recours à l'emprunt ni hausse de la fiscalité, en soulignant toutefois que les graphiques présentés pour les taux, reprennent en comparatif l'état et le département mais pas les communes de même strate de population.

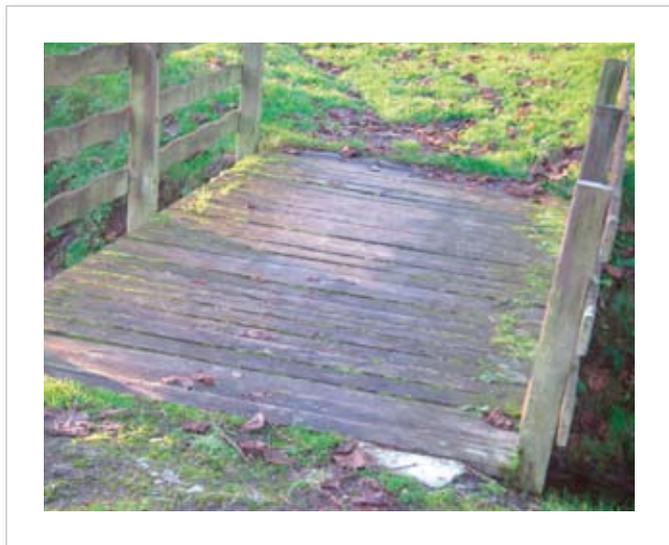


Sincèrement Dévouée  
L'équipe D'ANOR AVENIR

- Ouverture de la cuisine du Gîte de Séjour Municipal



- Réfection de la passerelle du Parc Despret



- Fleurissements

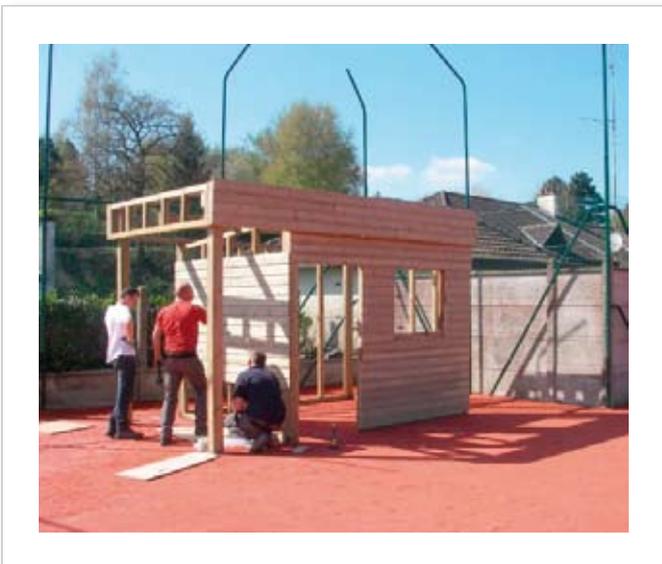
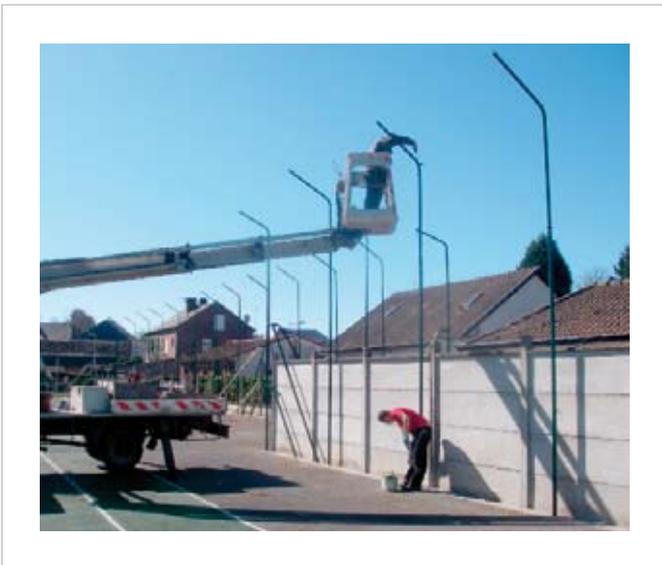




- Remise en état de l'aire de convivialité



- Réhabilitation du terrain de tennis



## Les CM2 sur les pistes !

Le samedi 22 février 2014, les enfants d'Anor scolarisés en CM2, ont pris le départ pour un séjour au ski d'une semaine à Saint- Jean de Sixt (en Haute-Savoie). Après un voyage en train jusqu'à Annecy, le groupe a pris le bus pour rejoindre "Le Château-Mille Fleurs".



Au cours de ces vacances, les jeunes anoriens ont pu s'initier au ski de descente sur les pistes du Grand Bornand, au patinage, au ski de fond, aux raquettes et à la luge.

Les soirées ont été aussi bien remplies grâce aux veillées proposées par l'équipe d'animation : "Faritas, just dance", puis soirée karaoké filles contre garçons, et enfin la traditionnelle "boum". L'ambiance était à son maximum au château. Certains en ont même oublié d'appeler leurs parents !

Les vacanciers sont tous rentrés ravis, la tête remplie de magnifiques paysages de montagne et de nombreux souvenirs.

## Des vacances d'été pleines d'activités diverses et variées pour les jeunes !

### Au mois de juillet l'ALSH

L'Accueil de Loisirs sans Hébergement (ALSH) se déroulera du **lundi 7 juillet au vendredi 1<sup>er</sup> août 2014** inclus et accueillera les enfants âgés de **4 à 12 ans**.

Cette année, l'équipe d'animation proposera un ensemble d'activités riches et variées sur le thème des livres et du cinéma. Les enfants pourront également apprécier les sorties nature, la piscine, la visite d'une ferme pédagogique, le laser game, le cinéma, les grands jeux et une sortie d'une journée au Center Parc de Laon.



Les inscriptions se font auprès de **l'accueil de la Mairie** et pour tout renseignement sur les tarifs, il vous est possible de télécharger la plaquette d'information sur le site [www.anor.fr](http://www.anor.fr), rubrique « Téléchargement ».

### Activités pour les jeunes de 12 à 17 ans

Les jeunes âgés de 12 à 17 ans seront accueillis à l'espace François Mitterrand pendant les mois de juillet et d'août.

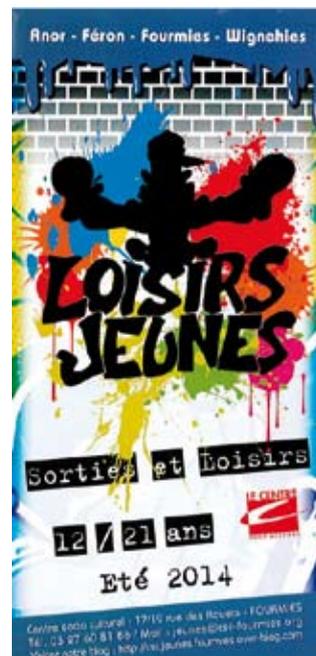
Notre partenariat avec le Centre Socio-Culturel de Fourmies permet aux Anoriens de profiter d'animations plus variées et de rencontrer les jeunes de Fourmies, Féron, Wignehies dans différentes sorties encadrées.

L'inscription pourra se faire du **lundi au jeudi de 13h30 à 14h00** à l'espace François Mitterrand (derrière la salle A. Beauné, près du terrain de pétanque) auprès de Ludivine, l'animatrice jeunesse.

#### Modalités d'inscription :

- Bulletin d'inscription et fiche sanitaire annuelle à retirer et à faire signer par le responsable légal,
- Se munir du carnet de vaccination à jour, de l'attestation d'assurance extra-scolaire et du règlement de l'activité,
- Règlement possible par chèque vacances / aide au temps libre (CAF), jeunes en Nord (élèves de 3<sup>ème</sup>),
- Tarif dégressif en fonction du nombre d'enfants pour la carte semaine.

**Renseignements auprès du Centre Socio Culturel de Fourmies** – Secteur jeunes au **03.27.60.81.86** (Référénts : Mme Fatma TEBBACHE en juillet et M. Mickaël DELVALLEE en Août).





# LES SORTIES, ANIMATIONS ET INFORMATIONS DU C.C.A.S

## Repas des aînés du samedi 26 avril 2014



Avec ses tables nappées d'orange et de vert, la Salle des Fêtes Robert Dubar avait des airs de fête le samedi 26 avril 2014 à l'occasion du traditionnel repas des aînés offert par la municipalité aux séniors anoriens âgés de 65 ans et plus.

Ajoutez plus de **230 personnes** et un animateur musical plein

d'entrain... un bon cocktail pour une journée très conviviale qui a été appréciée de tous.

Outre les habitués qui apprécient la convivialité du moment, d'autres "nouveaux" séniors sont venus partager le repas et l'après-midi dansant. Un repas particulièrement chaleureux, un temps de pause pour se rencontrer, échanger et partager un moment festif.

Comme chaque année, c'était aussi l'occasion de faire un petit clin d'œil aux doyens de la journée, Madame **Véronique GILBERT, 91 ans**, et M. **François CORNU, 86 ans**.

Un grand merci, pour cette merveilleuse après-midi, aux jeunes, aux bénévoles, à l'équipe de la restauration scolaire, qui ont œuvré pour son bon déroulement.



## Téléphonez, Réservez, Voyagez avec le TACO

Mis en place depuis le 1<sup>er</sup> juin 2014, le transport à la demande occasionnel sur le territoire de la Communauté de Communes Cœur de l'Avesnois et de la Communauté de Communes Sud Avesnois fonctionne du **lundi au vendredi de 9h à 17h**.

Ce transport est à destination des **personnes âgées non imposables**, des **bénéficiaires du RSA** et des **minimas sociaux** et des **demandeurs d'emploi**.

Les réservations sont à effectuer quelques jours à l'avance au **03.27.60.30.30**, dont l'accueil téléphonique est assuré du **lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30**, ou par courriel : [taco.avesnois@free.fr](mailto:taco.avesnois@free.fr).

En fonction de votre demande, il vous sera indiqué les horaires des transports en communs, ou sera mis à votre disposition un transport TACO qui vous emmènera en trajet court pour :

- la gare, l'arrêt de bus,
- vos rendez-vous médicaux,
- vos démarches administratives.

**Tarif : 1,60 € le trajet**  
par personne de + de 4 ans.

**Avec le soutien du Conseil Général du Nord et à titre expérimental de juin 2014 à mai 2015.**

## Journée à la Mer organisée par le CCAS de la Ville d'Anor



Comme chaque année, le Centre Communal d'Action Sociale et la Municipalité d'Anor a le plaisir de vous proposer une journée à la Mer. Celle-ci se déroulera le **jeudi 07 août 2014 à CALAIS**. Le **départ est prévu à 07h** devant la Mairie, le **retour vers 21h** à Anor.

La date limite d'inscription en Mairie est fixée au **vendredi 1<sup>er</sup> août 2014**. **89 places sont disponibles**. Paiement à effectuer à l'inscription.

Chacun pourra profiter à sa guise de sable et du soleil... Il est nécessaire de prévoir votre pique-nique (ou restauration sur place). Une collation vous sera également offerte.

### TARIFS

**7,50 €** Personne en difficulté et bénéficiant d'aide du CCAS ou des Restaurants du Cœur.

**11,25 €** Autre personne domiciliée à Anor.

**5,10 €** Enfant/adolescent mineur anorien accompagné par un parent.

**15,00 €** Personne non domiciliée à Anor.

N.B. : Il sera demandé une autorisation parentale pour tout enfant (ou adolescent) confié à un adulte par les parents (au risque de se voir interdire l'accès au bus).

★ Inauguration du Pavillon de Chasse "Marcel Grimbert"

Dimanche 2 février 2014



★ Concert de la Chorale "les baladins de l'Avesnois"

Dimanche 16 mars 2014



★ Carnaval des enfants

Mercredi 5 mars 2014



★ Elections Municipales

Dimanche 30 mars 2014





## ★ Chasse aux œufs - Pâques

Lundi 21 avril 2014



## ★ 20<sup>ème</sup> Anniversaire du jumelage Anor-Aken

Dimanche 11 mai 2014



## ★ Boucles Cyclistes du Canton de Trélon "Contre-la-montre individuel"

Samedi 17 mai 2014





# DU DIMANCHE 6 AU DIMANCHE 15 JUILLET 2014

## Anor Plage – Place du 11 Novembre



### ★ Programme

- **Dimanche 6 juillet :**  
14h30 : Ouverture de la **Plage** avec **concours de pétanque** en doublettes formées. 5€/joueur. Récompense mise + 30%. Ouvert à tous.  
15h : **Show des Nathalie's.**  
14h : **Carlissimo** et ses danseuses (sosie de Carlos).
- **Du 7 au 15 juillet :**  
10h à 19h : Ouverture de la **Plage**.
- **Mercredi 9 juillet :**  
14h30 : **Concours de pétanque.**
- **Vendredi 11 juillet :**  
**Rencontre festive Franco-Belge** des centres de loisirs de Momignies et d'Anor – Jeux divers.
- **Dimanche 13 Juillet :**  
De 15h à 18h : **InterVilles.** Venez nombreux encourager les Anoriens  
22h : retransmission de la finale de la **Coupe du Monde de Football** sur écran géant.
- **Lundi 14 juillet :**  
17h : NostalRock en concert.



le Groupe NostalRock

- **Lundi 14 juillet 2014 : Fête Nationale**  
21h – **Bal populaire** – Place du 11 Novembre  
22h – **Retraite aux flambeaux**, départ de la Mairie. Remise des flambeaux dès 21h30.  
23h – **Feu d'artifice** Place du 11 Novembre.
- **Dimanche 20 et 27 juillet 2014 :**  
**Concours de pétanque.**

## ANIMATIONS ET FESTIVITÉS À VENIR...

### ★ Du Samedi 9 au dimanche 17 août 2014

- **Ducasse de l'été :**  
Organisée par la Municipalité – Place du 11 novembre  
Brocante, concours de pétanque, animations et spectacles divers.
- **Vendredi 15 août 2014 :**  
23h00 - **Feu d'artifice** au Parc Despret.

### ★ Samedi 6 et dimanche 7 septembre 2014

- **Kermesse Anorienne** - Site de Milourd  
Jeux gonflables pour enfants, spectacles.

### ★ Samedi 13 et dimanche 14 septembre 2014

- **Exposition sur le centenaire de la grande guerre 1914-1918**  
Organisée par l'Association Les Amis du Point du Jour  
Le samedi de 14h à 18h et le dimanche de 10h à 17h  
Ancienne école du Point du Jour.

### ★ Semaine Bleue

- **Lundi 13 octobre 2014 - Dîner Quizz**  
19h - Salle des Fêtes Robert Dubar.
- **Samedi 18 octobre 2014**  
**Après-midi récréatif** (jeux de société divers et jeux en bois)  
14h à 17h – Salle Andrée Beauné.

### ★ Samedi 18 et dimanche 19 octobre 2014

- **Salon Euromodélisme**  
Organisé par le Club de Modélisme Ferroviaire d'Anor. Le samedi de 14h à 18h et le dimanche de 10h à 17h.  
Salle des Fêtes Robert Dubar.



### ★ Vendredi 24 au dimanche 26 octobre 2014

- **Festival « Cuivres en Nord »**  
Organisé par l'Association Génération Acoustique  
Salle des Fêtes Robert Dubar, Salle de la Malterie, Eglise Saint-Nicolas d'Anor.